



Assemblée générale

Distr. LIMITÉE

A/C.6/51/L.24 27 novembre 1996 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session SIXIÈME COMMISSION Points 144 et 116 de l'ordre du jour

> CONVENTION SUR LE DROIT RELATIF AUX UTILISATIONS DES COURS D'EAU INTERNATIONAUX À DES FINS AUTRES OUE LA NAVIGATION

> BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

<u>Incidences sur le budget-programme du projet</u>
<u>de résolution A/C.6/51/L.16</u>

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Le présent état est destiné à faciliter les travaux de la Sixième Commission et ne mentionne pas les incidences du projet de résolution sur le programme, qui normalement seraient présentées en même temps que ses incidences financières.

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

2. Aux termes du paragraphe 2 du projet de résolution A/C.6/51/L.16, l'Assemblée générale déciderait de convoquer le Groupe de travail plénier de la Sixième Commission à une deuxième session pour une période de deux semaines allant du 24 mars au 4 avril 1997 en vue d'élaborer une convention-cadre sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

B. <u>Corrélation entre la demande formulée et le programme de travail approuvé</u>

3. La demande ci-dessus relève du chapitre 26E (Services de conférence) du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997.

C. Activités prévues pour donner suite à la demande formulée

4. Le Secrétariat fournirait des services au Groupe de travail plénier de la Sixième Commission pour la réunion qu'il tiendrait du 24 mars au 4 avril 1997.

D. <u>Dépenses supplémentaires calculées sur</u> la base du coût intégral

- 5. Les dépenses au titre des services de conférence nécessaires pour la réunion du Groupe de travail, calculées sur la base du coût intégral, sont estimées à 288 900 dollars, compte tenu des hypothèses ci-après :
- a) Comme prévu dans le projet de résolution, le Groupe de travail se réunirait pendant deux semaines, du 24 mars au 4 avril 1997;
- b) Il tiendrait deux séances par jour (une le matin et une l'après-midi), pour lesquelles il aurait besoin de services d'interprétation dans les six langues officielles. La documentation (10 pages avant la session, 30 pages pendant la session et 30 pages après la session) devrait également être établie dans les six langues officielles;
- c) La réunion du Groupe de travail s'ajouterait au calendrier des conférences et réunions approuvé pour l'exercice biennal 1996-1997. La question de savoir s'il serait possible de l'inscrire au calendrier des conférences de 1997 est à l'étude et devrait faire l'objet d'une recommandation de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale à la session en cours.

E. Récapitulation

6. Si le projet de résolution A/C.6/51/L.16 était adopté, il en résulterait des dépenses supplémentaires d'un montant estimatif de 288 900 dollars, se répartissant comme suit :

Dépenses au titre des services de conférence

(En dollars des États-Unis)

Documentation présession	12 600
Service des séances	201 700
Documentation de session	40 700
Documentation postsession	33 900
Total	288 900

7. La Cinquième Commission examinerait ces prévisions de dépenses en décembre 1996, dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 et, à cette occasion, elle déterminerait s'il est possible d'ajouter cette réunion au calendrier des conférences de 1997.
